

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 22 mai 2018

Délibération 2018_05_09

Objet : Affectation du résultat budgétaire 2017

Le vingt-deux mai deux mille dix-huit, à 14 heures, dans les locaux de Nantes métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du quinze mai deux mille dix-huit, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents

Christian **COUTURIER**, Chantal **BRIÈRE**, Anne **LERAY**, Joël **BARAUD**, Michel **BÉLOUIN**, Jacques **ROBERT**, Éric **PROVOST**, Jean-Charles **JUHEL**, Didier **PÉCOT**, Christian **LORINQUER**, Claude **CAUDAL**, Freddy **HERVOCHON**, Jean **CHARRIER**, Jean-Pierre **BELLEIL**, Jean-Yves **HENRY**.

Avait donné Pouvoir

Nicolas **MARTIN** ayant donné pouvoir à Christian **COUTURIER**

Assistait également

Didier **COULOMBEL**, Trésorier Payeur départemental

Étaient excusés

Jean-Paul **NICOLAS**, Guy **FRESNEAU**, René **LE YOUDEC**

Nombre de votants : 16 (15 présents et 1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Madame Anne LERAY

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le comité syndical,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 pour le budget du SYLOA,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017 (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 90 080,26 €,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

*Après en avoir délibéré
le comité syndical à l'unanimité*

✔ **Arrête les résultats suivants du compte administratif 2017 – section de fonctionnement**

- Un excédent de fonctionnement de 95 514,69 € ;
- Un excédent reporté de 66 650,56 € ;
- Résultat du fonctionnement cumulé au 31/12/2017 : 162 165,25 €.

✓ **Arrête les résultats suivants du compte administratif 2017 – section d'investissement**

- Un excédent d'investissement de 23 513,59 € ;
- Un déficit reporté de 23 429,70 € ;
- Résultat de l'investissement cumulé au 31/12/2017 : 83,89 €.

✓ **Affecte le résultat comme suit :**

- 162 165,25 € de reprise de solde, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2018.
- 83,89€ de reprise de solde, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2018

Fait à Nantes, le 22 mai 2018



Christian COUTURIER
Président du SYLOA